



Charte du Ramasseur

2023

- Le conducteur doit avoir minimum 18 ans et posséder une RC familiale
- Le chien doit avoir minimum 18 mois et être en ordre de vaccination
- Le conducteur doit :
 - ✓ Etre en ordre de cotisation à l'UGC asbl
 - ✓ Avoir suivi le séminaire de « Recherche et ramassage du petit gibier avec chien »
 - ✓ Avoir réussi l'examen théorique et pratique sur dummy et/ou gibier froid, sur terre et à l'eau
 - ✓ Avoir réussi les deux « parrainages » en situation de chasse
 - ✓ Avoir une tenue correcte et équipement adéquat
- Comportement du ramasseur sur le terrain :
 - ✓ Garder son chien **sous contrôle, en laisse, pour se rendre au poste et hors des périodes de travail du chien**, mais aussi reprendre le chien au pied dès qu'un gibier a été remis en main du conducteur (pas de chien déambulant librement sur le terrain)
 - ✓ Ecouter et respecter les consignes du jour (ramasser directement après le coup de feu ou après la fin de la battue)
 - ✓ Se placer de préférence dans la ligne des fusils, ou respecter les instructions données par le fusil. Ne pas bouger de son poste avant la fin de la battue
 - ✓ Rester poli en toutes circonstances
 - ✓ Toujours donner priorité au chien des fusils, même si celui-ci appartient au fusil voisin
 - ✓ **Eviter d'envoyer 2 chiens sur le même gibier** (par un petit coup d'œil ou un signe à son voisin avant d'envoyer son chien)
- Respecter ses engagements (assumer ses dates de chasse sauf cas de force majeure et rester disponible si sur la liste « réserve »)
- Toute inscription implique la présence **d'UN SEUL conducteur et d'UN SEUL chien**. S'il s'agit d'un jeune chien (ou sans beaucoup d'expérience), prévenir lors de l'inscription afin de pouvoir équilibrer les équipes.
- Tout conducteur breveté devra refaire les épreuves « pratiques » et « parrainage en chasse réelle » avec tout nouveau chien